

## **Lambert : « Il serait plus pertinent de fusionner les conseillers régionaux et les conseillers généraux »**

**S'agit-il des dernières élections municipales et cantonales que la France vivra sous cette forme ?**

Je l'espère et je le crois. Consulter, au-delà de 2014, les électeurs par collèges séparés sur un projet communautaire relèverait de l'imposture démocratique. Chaque commune doit être présente au conseil communautaire. Un système Paris-Lyon-Marseille adapté le permet. Quant aux cantonales, à partir de trois sièges par ville, l'élection doit se faire à la proportionnelle. Le système uninominal restant pour les cantons ruraux.

**Faut-il supprimer les départements au profit des intercommunalités, comme le préconise la commission présidée par Jacques Attali ?**

La suppression des départements me semble moins pertinente que la fusion des fonctions des conseillers généraux et des conseillers régionaux. Ils seraient dépositaires d'une légitimité identique et administreraient, conjointement et solidairement, les deux collectivités dont les compétences doivent être mieux coordonnées ; l'articulation avec l'intercommunalité relève, quant à elle, d'une démarche différente.

**Sinon, comment mettre de l'ordre dans le désordre institutionnel ambiant ?**

En supprimant la clause générale de compétence pour les régions et les départements et en les incitant corrélativement à se répartir les rôles au sein de schémas régionaux prescriptifs autant pour eux-mêmes que pour l'Etat. Tout fonctionnera alors parfaitement sans doublons, dans l'harmonie, et sans que les différences de sensibilité politique ne viennent contrarier un si bel objectif puis, le couple communes/intercommunalité doit devenir plus fusionnel.